



SECTION SYNDICALE C.F.D.T.
EURODISNEY S.A.S./S.C.A./E.D.S.C.A./E.D.S
B.P. 100 Bâtiment Brother Bear
77 777 MARNE LA VALLEE CEDEX 04
☎ 01 64 74 48 57./.☎ 01 64 74 48 76
Site : www.cfdt-disney.org
e☒ section.syndicale@cfdt-disney.org

De : Elus et Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise Eurodisney SAS/SCA/EDSCA/EDS

A : Stéphane LAMADON
Président du Comité d'Entreprise Eurodisney SAS/SCA/EDSCA/EDS

Objet : Fichiers STIC et JUDEX : qui, quand, où, comment et pourquoi une utilisation par la direction de l'entreprise ?

Disneyland Paris, le 18 mai 2006

Monsieur,

Dans son édition nationale du 17 mai 2006, le quotidien « Le Parisien » révélait que des employés d'une agence de détectives privés et un gendarme du centre de Rosny Sous Bois avaient été interpellés soupçonnés d'alimenter un système de fournitures d'informations confidentielles issues des fichiers de la police et de la gendarmerie - STIC et JUDEX - au profit et à la demande notamment de notre entreprise. Cette dernière confirmant même dans cet article que jusqu'en décembre 2004 ce système (totalement illégal nous semble t-il !) était utilisé « *par souci de sécurité des visiteurs* » précise ironiquement le porte parole d'Eurodisney.

Dans son édition régionale de ce jour, le quotidien « Le Parisien » révèle que plusieurs mandats de dépôt, dans le cadre d'une information judiciaire pour « corruption » et « violation de secret professionnel », ont été requis contre deux anciens gendarmes. Ceci dénote sans ambiguïté le sérieux de cette sombre affaire, affaire qui se serait déroulée entre 1998 et décembre 2004, date à laquelle le comité de direction d'Eurodisney, informé de ces pratiques tout de même illégales, décida d'y mettre fin. D'après la police judiciaire de Meaux, toujours selon « Le Parisien », près de 2 500 passages au fichier ont été identifiés selon « Le Parisien ». C'est 2 500 de trop !

Il va sans dire que suite à ces terribles révélations, l'entreprise ne peut plus ne pas faire état des pratiques qu'elle a pu avoir sur la période 1998/2004 concernant les faits évoqués ci-dessus.

C'est bien avec stupeur et dégoût que nous avons pris connaissance par voie de presse de pratiques discriminatoires et illégales mises en place, et en toute impunité durant ces années, par une « certaine » direction de l'entreprise. C'est pourtant en pleine connaissance de son caractère illégal et frauduleux que ce système de fichage de candidats à l'emploi s'est déployé. C'est honteux.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir porter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ordinaire ou extraordinaire du comité d'entreprise un point d'information complet sur la mise en place de ces pratiques totalement illégales, de l'utilisation faites des données recueillies, des sommes engagées à ces tristes fins mais aussi des membres de la direction parfaitement au fait de ces méthodes et qui de part leur silence ont cautionné et validé ce système.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Daniel ROVEDO
Pour les élus CFDT

David CHARPENTIER
Représentant Syndical CFDT

CC : Karl HOLZ, Pdg Eurodisney SAS
Daniel DREUX, Vice président Relations Sociales et Ressources Humaines
Claude BEAULIEU, Inspecteur du Travail
Laurent BIGOT, Secrétaire Général du Syndicat HTR Ile de France